

Particuliers

Déclaration conjointe de modification d'un Pacs (Formulaire 15790*02)

[Accéder au Formulaire – Cerfa 15790*02](#)

Formulaire disponible uniquement en français.

Permet de modifier votre contrat de Pacs ou d'ajouter des dispositions.

À transmettre en même temps que la convention modificative de Pacs ([cerfa n°15790*01](#))

- [Pacte civil de solidarité \(Pacs\)](#)

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30